

# Certificat en criminologie

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-065-5-0
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat en criminologie
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Offert au campus de Laval
-  Offert au campus de Longueuil
-  Offert au campus de Brossard
-  Cours de jour aux campus de Longueuil et de Laval

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérimentiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Fabienne Cusson 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
cri-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Criminologie 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
cri-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

**Le certificat permet à l'étudiant de mieux comprendre le phénomène criminel, d'en analyser les principaux enjeux et de former une réflexion critique.**

Ce programme puise dans le droit, la sociologie, la psychologie et l'histoire pour mieux cerner le phénomène criminel.

La structure du certificat permet de choisir entre deux orientations :

- « Intervention criminologique », qui répond aux préoccupations des praticiens,
- « Criminologie comme champ disciplinaire », qui offre une introduction à la discipline de la criminologie.

## Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique.

- La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime.
- L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

## Forces

- Ce certificat peut correspondre à la première année du baccalauréat spécialisé en criminologie, ou même servir de propédeutique pour la maîtrise en criminologie.
- L'étudiant peut décrocher un baccalauréat par cumul avec appellation en combinant ce certificat avec deux autres programmes préétablis sur la liste.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT(E) AU CLASSEMENT DES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS**
- **AGENT(E) DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE**
- **AGENT(E) DE PROBATION**
- **CRIMINOLOGUE**

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
  - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.
- Base universitaire
  - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

- **Baccalauréat spécialisé en criminologie**
  - L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du certificat en criminologie peut avoir accès au baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques (103 et 307) ou 337, ou 360-300, offerts au cégep, ou STT 1901 offert à l'Université, de même que de certains cours du certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

### ■ Maîtrise en criminologie

- Pour être admissible à la maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi dans son certificat les cours suivants : CRI 1050G, CRI 1100G, CRI 1151G, CRI1200G, CRI1600G et CRI 3213G.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Victimologie	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> août 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

### Été

- **Été 2023:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023

## Structure du programme (1-065-5-0)

Version 06 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Fondements de la criminologie

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1050G	Sociocriminologie 1	3.0J S
CRI 1100G	Psychocriminologie	3.0J S

#### Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0J S	CRI 3213G	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0S
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0J S	CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0J

#### Bloc 70C La criminologie comme champ disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1151G	Justice criminelle 1	3.0J S	CRI 2410G	Pénologie	3.0J S
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0J S	CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S
CRI 1730G	Victimologie	3.0J S			

**Bloc 70D L'intervention criminologique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1401G	Milieux de pratique en criminologie	3.0S	CRI 2455G	Psychopathies	3.0J S
CRI 2000G	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0S	CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0J
CRI 2015G	Relation d'aide en criminologie	3.0S	CRI 3465G	Troubles de personnalité et délinquance	3.0J S
CRI 2052G	Insertion et réinsertion sociale	3.0S	PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0J S

**Bloc 70E Cours thématiques**

Option - Maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 2014G	Problèmes de criminologie	3.0	GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0J S
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0J S	JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0J
CRI 3341G	Drogues et criminalité	3.0S	PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S
CRI 3420G	La femme et la question criminelle	3.0S	SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0S
CRI 3425G	Sociologie du milieu carcéral	3.0S	SIP 3040G	Régulation de la criminalité économique	3.0S
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0J S	VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0S
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0S	VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0S

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits

Cours choisi parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option du programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie - Campus Laval	Majeure	60 crédits	1-065-2-0	Jour
Droit	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Victimologie	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.